



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

Réunion restreinte du : 31 Janvier 2023

Présidence : M. Daniel Alexandre

Présents : MM Jean Louis ROUSSEAU- Bernard BOSCHINI

FORFAITS GENERAL

District 4 Groupe A

Epernay Portugais Sc

La commission prend connaissance du mail de Epernay Portugais Sc, en date du 31 Janvier 2023 l'informant de son forfait général pour le reste de la saison

En conséquence, la section décide de déclarer l'équipe de Epernay Portugais Sc en FORFAIT GENERAL en application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera, les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

Droits administratifs de 70 € au débit du club de Epernay Portugais Sc

PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de sept jours à compter du lendemain du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

Le Président

Le Secrétaire

D ALEXANDRE

B.BOSCHINI